

### Services Civiques et atelier collectif :

Les collègues en service civique peuvent intervenir en soutien d'1 atelier collectif mais en aucun cas l'animer seuls. Si cette situation se présente sur votre agence, alertez nous !

### AEM :

Un DE ne peut être inscrit en AEM hors de sa présence et sans son consentement car il n'y a alors pas co-contractualisation. Même si des pénalités sont payées par la DG en cas de non-respect des objectifs de prescription, ceux sont fixés à titre uniquement indicatif.



### Hebdo DRAPS :

L'Hebdo DRAPS diffusé uniquement aux managers contient néanmoins des informations souvent utiles pour les agents (notes sur les congés, notes sur les campagnes EPA, frais de déplacement ...). Alors que les élus SNU avaient proposé une diffusion à l'ensemble des salariés et que la DR avait dit réfléchir à une version allégée, elle fait maintenant marche arrière pour des raisons non précisées.

### Entretien agents /manager :

Le SNU déplore que certains entretiens à l'initiative de l'ELD ne bénéficient pas d'une procédure transparente. Exemple : entretiens dit « de recadrage » : convocation orale ou par mail, sans aucune mention de la nature de l'entretien, sans assistance, mais avec compte rendu écrit a posteriori portant la mention « entretien de recadrage ».

Le SNU s'interroge sur l'utilité de la formation des managers à ces entretiens qui ne sont ni disciplinaires ni formels, ni informels, et sur l'usage qui peut donc en être fait ultérieurement.

Le SNU constate que la multiplicité des entretiens imposés aux agents (EPA, ESI, recadrage ...) ne leur permet pas d'avoir une vision claire des modalités, objectifs et enjeux de ces entretiens : le nouveau pari de la confiance ?

